



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des territoires et de  
la mer des Alpes-Maritimes  
Service eau – risques

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



### Intitulé du projet

Plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) des vallons et DIG

-----  
5. Déclaration et incidences des incidences NATURA2000

### Identité du demandeur

<b>Raison sociale :</b>		
Collectivité :	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS
N° SIRET :	240 600 585 000 89	
Nom et prénom du représentant :	Monsieur le Président Jean LEONETTI	
Adresse :	Les genêts - 449, route des Crêtes - BP 43 Commune : Valbonne Sophia Antipolis      Code postal : 06901 Fixe : 04 89 87 70 00	
<b>Référent dossier :</b>	Cyril MARIN	
Direction / Service :	GEMAPI Eaux pluviales – Service Ingénierie et Travaux	
Téléphone :	Fixe : 04 89 87 73 14 /      Portable : 06 62 09 90 05	
Mail :	c.marin@agglo-casa.fr	

Le projet est soumis à DECLARATION DE TRAVAUX DANS LE LIT MINEUR D'UN COURS D'EAU AU TITRE DES ARTICLES L214-1 A L214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT et concerne la rubrique R 3.1.5.0

## Description du projet

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Les travaux consisteront principalement, à l'entretien des vallons et à la restauration hydromorphologique de certains tronçons, visant à maintenir, reconstituer et/ou restaurer la ripisylve par des opérations de tailles de régénération, de plantations d'arbustes et d'arbres, à la protection des berges par des techniques de génie végétal dès que les conditions de réalisation le permettent.

### b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

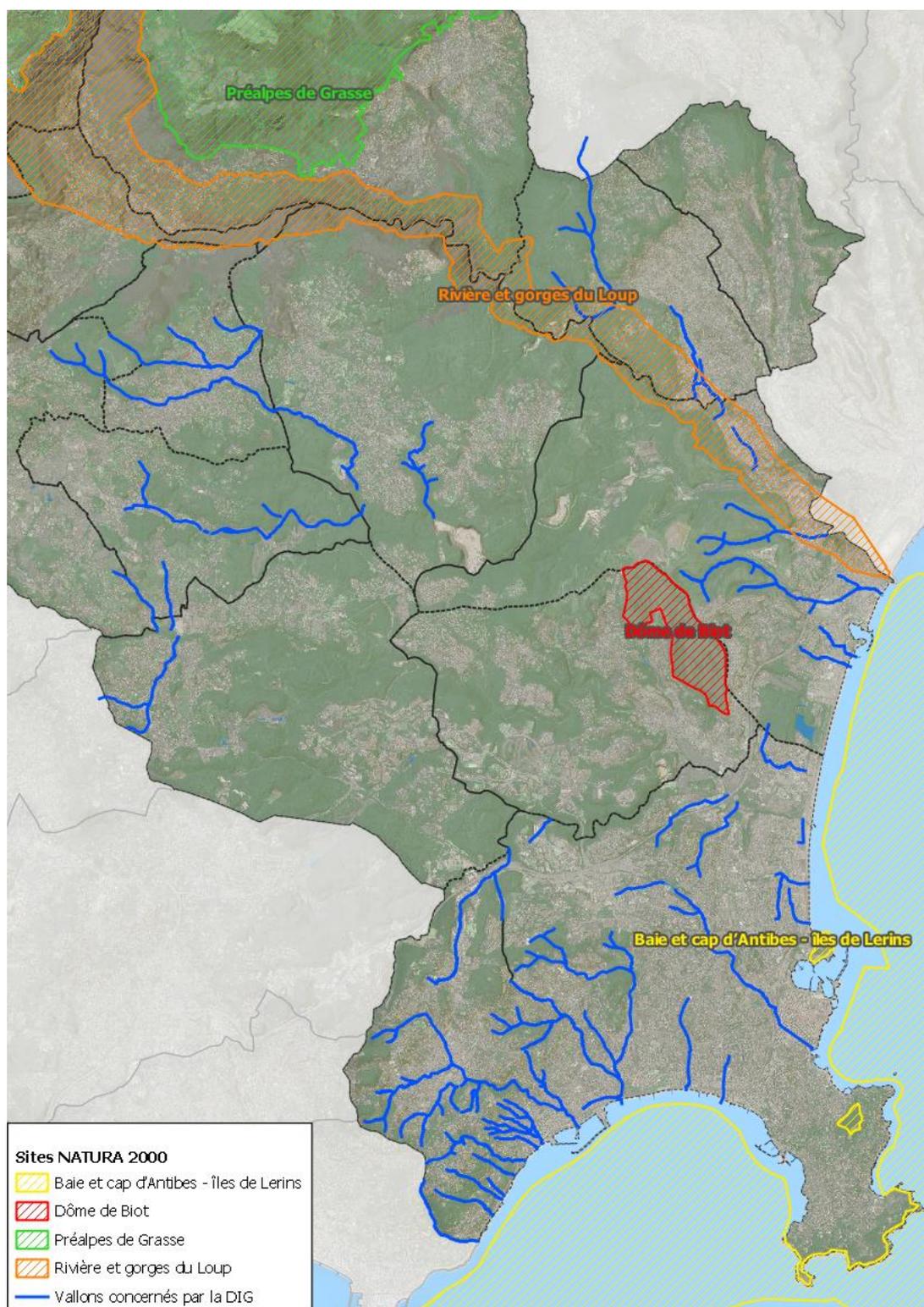
Le projet est situé :

Vallons et leur bassins versants :	
1	Vallon de mauvarre
2	Vallon des Bauges
3	Vallon du Paradou
4	Vallon de la Mirandole
5	Vallon de Rolland
6	Vallon de l'Aube
7	Vallon de la Mer
8	Vallon des horizons
9	Vallon du phare
10	Vallon de la Mignonnette
11	Vallon du Puadon
12	Vallon de Baraya
13	Vallon de la petite Maure
14	Vallon de la Maure
15	Vallon de la Siagne
16	Vallon de Ferratone
17	Vallon de Riquebonne
18	Vallon de Fournas
19	Vallon des Fumades
20	Issourdadou
21	Vallon des Clos
22	Vallon des Semboules
23	Vallon de Font de Cine
24	Vallon du Devens
25	Vallon du Brusquet
26	La Maire
27	Le Made
28	Vallon des Eucalyptus
29	Vallon de St Maymes
30	Vallon de Millot
31	Vallon des Cistes
32	Vallon des Lys
33	Le Laval
34	Vallon vert
35	La Constance
36	Vallon du pont romain
37	Garbero
38	Les Prugnons
39	Val Claret
40	Vallon Beau rivage prolonge
41	Vallon des Groules
42	Vallon des Maurettes
43	Vallon de Pierre a Tambour
44	Pied de Digue
45	Vallon des hauts de Vaugrenier
46	Vallon des acacias
47	Vallon des Fabregouriers
48	Vallon de Cireuil
49	Vallon des Pres
50	Beal de l'Escours
51	L'Escours
52	Vallon de Vaulongue
53	Vallon de la Tuiliere
54	Vallon du Beaumon
55	Vallon des dones
56	Vallon de Poudeirac
57	Vallon de Barnarac
58	La Miagne
59	Vallon de Beaume-Robert
60	Vallon des trucs
61	Vallon du Beaume-mele
62	Vallon du Riou-Merlet
63	Vallon du Tuvé
64	Vallon de fontaine de Cuberte
65	Vallon de Cuberte

Proximité à Natura 2000 :

En site(s) Natura 2000  // Hors site(s) Natura 2000  :

- ⇒ Touche en partie le site n° : Rivières et gorges du Loup (FR9301571)
- ⇒ A proximité du site n° : Dôme de Biot (FR9301572)
- ⇒ A proximité éloignée du site n° : Préalpes de Grasse (FR9312002)
- ⇒ A proximité directe du site n° : Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins (FR9301573)





### Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences :

### Etat des lieux de la zone d'influence

#### PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit ⇒ A proximité ou au cœur de 12 sites inscrits (Carte en annexe) :

	nom	cod_diren
1	Bande côtière de Nice à Théoule	93I06051
2	Site naturel du Cap d'Antibes	93I06038
3	Partie de la vieille ville d'Antibes, port et anse St-Roch	93I06043
4	Village de Biot	93I06026
5	Ensemble compris entre la mer et la RN 7 à Cagnes et Villeneuve-Loubet	93I06017
6	Propriété dite "Golf de Saint Véran à Cagnes sur Mer	93I06008
7	Vieux village de Cagnes	93I06034
8	Domaine du Moulin du Loup à Cagnes-sur-Mer	93I06032
9	Village de Valbonne	93I06047
10	Villages de Chateauneuf-Grasse et Opio et abords	93I06052
11	Village de St-Paul-de-Vence et ses abords formant socle	93I06042
12	Arrière-pays de Vence	93I06054

- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF ⇒ A proximité ou au cœur de 13 ZNIEFF (Carte en annexe) :

	nom	id_mnhn
1	OUEST DU PORT DE GOLFE JUAN	93M000009
2	GOLFE JUAN ET ANSE DU CROUTON	93M000008
3	L'ANSE DU CROUTON	93M000010
4	DU CAP D'ANTIBES À LA POINTE BACON	93M000011
5	CAP GROS ET RAVENTURIER	93M000012
6	BOIS DE LA GAROUBE	930020144
7	FORT CARRÉ	930020164
8	PRAIRIES ET COURS INFÉRIEUR DE LA BRAGUE	930012589
9	ÉTANG DE VAUGRENIER	930012590
10	FORÊTS DE LA BRAGUE, DE SARTOUX ET DE LA VALMASQUE	930020153

11	MASSIF DE BIOT	930012591
12	BASSES GORGES DU LOUP	930012592
13	LE LOUP	930020493

- Réserve de biosphère  
 Site RAMSAR

**USAGES :**

*Le projet est situé en :*

- Aucun  
 Pâturage / fauche  
 Chasse  
 Pêche  
 Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)  
 Agriculture  
 Sylviculture  
 Décharge sauvage  
 Perturbations diverses (inondation, incendie...)  
 Cabanisation  
 Construite, non naturelle ⇒ Berges de parcelles urbanisées/jardinées ou voirie  
 Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires :

**MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :**

Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) cherche à limiter les incidences sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000 lorsque les interventions sont programmées à proximité des sites.

Le PPRE vise à améliorer les habitats et les diversifier.

TABLEAU MILIEUX NATURELS (Au droit des sites NATURA 2000) :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts		x	Berges des vallons
Milieux forestiers		x	Berges des vallons en milieu forestier
Milieux rocheux		x	Berges des vallons au niveau de gorges ou surfaces rocheuses
Zones humides		x	Annexes hydrauliques
Milieux littoraux et marins		x	Exutoires des vallons
Autre type de milieu		x	Urbain et péri-urbain

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE (Au droit des sites NATURA 2000):

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>			
<b>Crustacés</b>			
<b>Insectes</b>			
<b>Mammifères marins</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>			
<b>Oiseaux</b>			
<b>Plantes</b>			
<b>Poissons</b>			

### Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface)

Le PPRE vise à n'avoir pas d'incidence sur les habitats des sites Natura 2000, mais cherche au contraire à les maintenir ou les améliorer.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le PPRE n'aura pas d'incidence sur les espèces des sites Natura 2000 visés.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Le projet n'induit pas de perturbation des sites Natura 2000 visés dans leurs fonctions vitales. Des perturbations minimales au moment des interventions pourront être produites, mais les interventions suivront un calendrier strict prenant en compte les périodes de reproduction des espèces.

## Conclusion

### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le PPRE n'a pas d'incidence sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000 visés, il vise à les préserver, les diversifier ou les restaurer.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : Valbonne Sophia Antipolis

Le:

Signature :

---

## Annexes



Figure 1. Cartographie des sites inscrits concernés par le PPRE ou à proximité

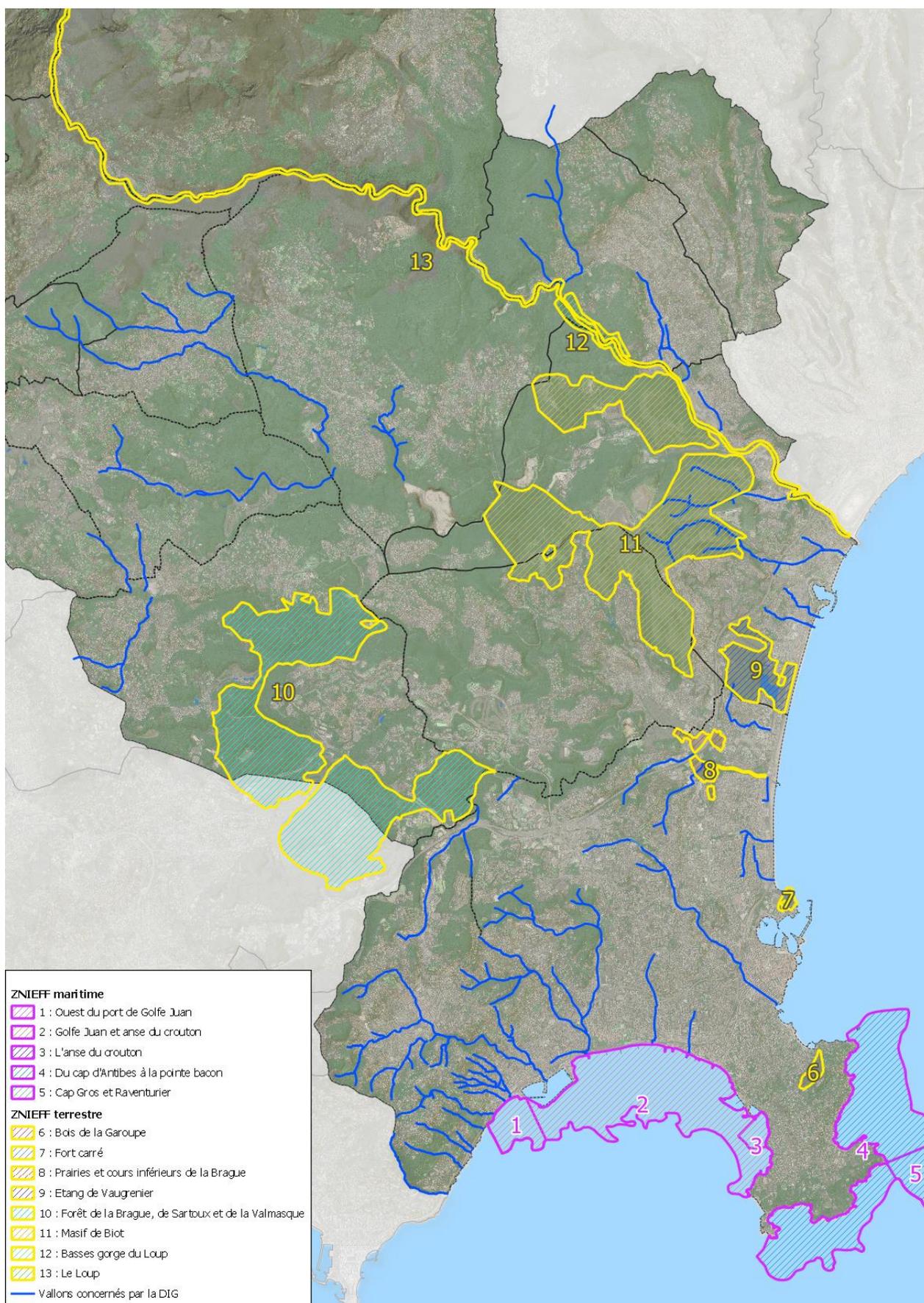


Figure 2. Cartographie des ZNIEFF concernées par le PPRE ou à proximité